

# Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ---

Rapport n° 13

Conseil d'Administration du 23 juin 2014

## GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre : Article :

### AVENANTS AUX MARCHES DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE VERVINS

Le Conseil d'administration réuni le 9 décembre 2013 a attribué les lots nécessaires à la construction du centre de secours de Vervins.

Suite aux difficultés rencontrées sur les constructions récentes de centres de secours, il a été décidé de ne pas implanter le mât d'antenne sur le toit du centre, mais au sol.

Cette modification nous contraint à passer avec les entreprises concernées des avenants pour aménager un massif béton capable d'accueillir le futur mât, et supprimer la fourniture du mât prévu au dossier de consultation des entreprises. Les lots suivants sont concernés :

- Lot n° 2 : Gros œuvre, société WARLUZEL, un avenant positif pour l'aménagement du massif béton à hauteur de + 7 364,40 € TTC.
- Lot n° 10: Electricité, société Dupont Didier, un avenant négatif suite à la suppression du mât prévu au DCE à hauteur de −7 236,00 € TTC.

Ces deux avenants sont inférieurs à 5% du montant des lots concernés.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer ces avenants et d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 13;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer les avenants suivants relatifs à la construction du centre de secours de Vervins :

- Lot n° 2 : Gros œuvre, société WARLUZEL, un avenant positif pour l'aménagement d'un massif béton à hauteur de + 7 364,40 € TTC.
- Lot n° 10 : Electricité, société Dupont Didier, un avenant négatif suite à la suppression du mât prévu au DCE à hauteur de −7 236,00 € TTC .

Le Président,

Thierry THOMAS



# Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 13

Conseil d'Administration du 23 juin 2014

### GROUPEMENT **ADMINISTRATION - FINANCES**

Imputation budgétaire

Chapitre: Article:

Membres théoriques : Membres en exercice: 21 Membres présents: .... 18 

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le : -811111 2014 Le 23 juin 2014 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2014, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents: Monsieur Thierry THOMAS, Président,

#### I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian-CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

#### II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

#### III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier

M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s): M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Colonel Stephan ANTHONY

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, M. Dominique BOUDESOCQUE, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON

## **AVENANTS AUX MARCHES DE CONSTRUCTION** DU CENTRE DE SECOURS DE VERVINS

Vu le rapport n° 13;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les avenants suivants relatifs à la construction du centre de secours de Vervins:

Lot n° 2 : Gros œuvre, société WARLUZEL, un avenant positif pour l'aménagement d'un massif béton à hauteur de + 7 364,40 € TTC.

Lot n° 10 : Electricité, société Dupont Didier, un avenant négatif suite à la suppression du mât prévu au DCE à hauteur de – 7 236,00 € TTC .

Thierry THOM

The True Latinov